

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-670.2 modifiant le Règlement SH-670 décrétant une dépense de 734 000 \$ et un emprunt de 697 300 \$ pour le prolongement des services – Carré des Peintres, phase II.

Cette modification vise à ajuster le montant de la dépense en fonction du montant du contrat accordé pour la réalisation des travaux.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 13 décembre 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière